

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 26/10/17
Transmission préfecture le : 26/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199805-DE-1-1
Du : 26/10/17
Délibération exécutoire le : 26/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

**POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ NEXYAD - PROJET COOPÉRATIF**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M KARL OLIVE ,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 10 octobre 2014 portant sur le soutien au projet de recherche et développement CASA dans le cadre du pôle de compétitivité MOV'EO ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attribution à la Commission permanente, article 15 ;

Vu la convention d'application entre le Conseil départemental des Yvelines et la société Nexyad relative à l'attribution de l'aide à la recherche et développement, signée le 25 novembre 2014 ;

Vu la demande d'avenant de la société Nexyad signifiée par courrier du 13 septembre 2017 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant que la période d'exécution du projet a été reportée en raison des difficultés techniques rencontrées dans la mise en œuvre du projet ;

Considérant que le projet est finalisé et respecte les livrables prévus dans la convention susvisée ;

Considérant le soutien historique apporté par le Département au développement du cluster des mobilités de Versailles – Satory, qui s'est concrétisé dès 2009 par une aide à l'implantation de l'IFSTTAR et se poursuit aujourd'hui par un soutien majeur au projet de recherche de VEDECOM et au co-pilotage avec l'Agglomération de Versailles Grand Parc et les industriels de l'implantation de cet institut de recherche sur le terrain des Marronniers ;

Considérant que ce changement est sans incidence sur le montant de subvention alloué par le Département ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant, ci-joint, à la convention signée le 25 novembre 2014 entre le Département et la société Nexyad pour le financement du projet CASA, qui proroge la date de fin de projet jusqu'au 18 mai 2017.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer cet avenant.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 204 article 20422 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ NEXYAD - PROJET COOPÉRATIF

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.